

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1999)
Heft: 5

Artikel: Elus communaux, ne vous moquez pas du monde! : Elections en vue ou non, misez sur l'Agenda 21...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'énergie dans la cité

Les communes maîtrisent l'énergie

Elus communaux, ne vous moquez pas du Monde! Elections en vue ou non, misez sur l'Agenda 21...

Ce titre vous choque? Tant mieux... (Notez bien: quand nous parlons du Monde, il ne s'agit pas seulement des électeurs mais aussi de notre descendance sur cette Terre).

Après moi le déluge? Voilà qui risque bien d'arriver, hélas! au vu de l'état général de notre planète dont, par ailleurs, vous gérez une parcelle. Alors ne méprissons pas nos enfants ni nos successeurs: il nous appartient de balayer devant notre porte.

La rédaction nous a généreusement accordé une page pour émettre quelques considérations et propositions sur la gestion durable d'une commune. Nous serons donc concrets, en allant droit au but.

une «contamination positive» par votre exemple, tout modeste qu'il soit. Sans jouer les Paco Rabane de service, demeurez conscients de la situation préoccupante qui menace notre globe dont votre commune est indissociable.

Point 1: Vous n'avez pas le droit de négliger le développement durable.

Point 2: Votre commune possède des potentiels inexploités.

Point 3: Vous n'êtes pas seuls.

En 1994, quelques précurseurs signaient la Charte d'Aalborg. En substance, ce document proclame que:

- Le concept de développement durable nous conduit nécessairement à fonder notre niveau de vie sur le capital que constitue la nature. Nous devons donc nous efforcer de construire une justice sociale, des économies durables et un environnement viable.

- Ce sont les plus petites collectivités (= les communes) qui sont à même de résoudre les problèmes d'une manière véritablement intégrée. A elles de trouver leur propre chemin, mais en incluant les principes de durabilité à leur politique locale (aménagement, mobilité, respect de l'environnement, etc.).

- Tous les citoyens et groupes d'intérêts doivent pouvoir accéder à l'information et se voir associés aux processus décisionnels locaux. Il faut en outre tout faire pour éduquer et former le grand public mais aussi les élus et le personnel des administrations locales à la durabilité.

Revenons au point 1. Vous n'avez pas le droit de négliger ce problème. Il va sans dire que le sort de la planète ne dépend pas de votre commune. Néanmoins, vous pouvez déclencher

Point 2: Vous êtes si habitués aux qualités et défauts de votre contexte direct que vous manquez peut-être de recul... Donc: établissez un bilan objectif (défauts / qualités – succès / échecs – lacunes / potentiels) de votre commune en ce qui concerne tous les éléments envisageables. Vous serez surpris de la quantité de projets possibles.

Quant au point 3: La durabilité est une notion toute neuve (lire à ce sujet les autres articles de ce numéro). Il n'en reste pas moins qu'elle est déterminante pour les générations à venir. Bon nombre de villes et de communes ont déjà pris le taureau par les cornes. Tout ne va pas de soi. Ainsi, par exemple, la ville de Vevey a lancé une action visant à sensibiliser non seulement les PME de la région, mais aussi toute la population... ainsi que le personnel communal. Résultat (provisoire) des courses: la notion de durabilité est bien accueillie, mais il existe un écueil à éviter absolument, celui de la théorie, du manque de concret. Les entreprises, le public et l'administration réclament des faits – et ils ont surtout besoin d'être motivés pour modifier leur comportement («on a toujours fait ainsi, pourquoi on changerait?»)...

Pour ne pas perdre de temps ni d'énergie en tâtonnements, inspirez-vous des réalisations déjà effectuées et des idées novatrices. Nous vous donnons ci-contre quelques pistes à suivre (sites Internet, bibliographie).

Des idées pour la durabilité de votre commune

www.iclei.org/europe/ac-frnch.htm
www.agenda21local.ch
www.ch-regio.ch
www.iclei.org

Bibliographie:
Bien gérer votre commune aujourd'hui pour le 21e siècle
Guide pratique pour faciliter votre réflexion, votre travail, votre démarche dans votre approche d'un Agenda 21 local

Guide de l'Agenda 21
Pour disposer en version abrégée de l'essentiel du document final de 700 pages (!)

La Suisse sur la voie du développement durable
Pour s'informer sur les politiques et actions suisses en matière de développement durable

Manuel d'activités réalisées dans le cadre de la Campagne des Villes européennes
Pour s'informer sur les projets et leur avancement.

Cours de formation A21 les 17 et 18 novembre 1999 à Berne.
 Inscriptions: voir page 8